ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 13/04/2022 - 17:48

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.
Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de Sens 89100 Sens
Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restauration du monument aux morts
Durée du marché : Le marché prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification par voie dématérialisée via le profil acheteur de la collectivité, Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.
Il prendra fin à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement du marché de travaux découlant du présent contrat de maîtrise d'oeuvre.

Chaque mission de maîtrise d'oeuvre débutera à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de démarrage de la mission correspondante.

Nombre et consistance des lots : Les présentes prestations ne font l'objet d'aucun allotissement en vertu de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande publique compte tenu de la nature de la prestation, la responsabilité de celle-ci ne peut incomber qu'à un seul prestataire.
Procédure de passation : Procédure adaptée
Modalités d'attribution : Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la Commande publique ne sont pas autorisées .
La présente procédure ne comporte aucune variante imposée au sens de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande publique.
Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.
Dans le cadre des prestations confiées, la collectivité s'autorise à apporter des modifications en cas de nécessité de façon unilatérale ou bilatérale en fonction de la nature de la modification conformément aux articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande publique.
La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.
Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.
La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges.
L'attention des candidats est attirée sur le fait la collectivité se réserve le droit de régulariser toute offre irrégulière ou inacceptable.
La régularisation d'une offre ne pourra avoir lieu qu'à la condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.
Le marché sera attribué soit à :
- Un candidat individuel,
- Des entrepreneurs groupés.

La même société peut présenter, pour le marché, plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de :
- Candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- Membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement :
-La même société ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.
-Sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, pour la présentation de l'offre.

Transformation du groupement, si celle-ci est nécessaire pour la bonne exécution du marché :
Lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Critères de sélection : L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra être composée au minimum d'un Architecte et d'un économiste.
L'ensemble des éléments permettant de juger du niveau de compétence devra être fourni à l'appui de la proposition du prestataire (Curriculum vitae détaillé, ...).
L'architecte devra fournir son inscription à jour à l'Ordre des architectes.
Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, le dossier du candidat devra inclure, pour chaque membre, l'ensemble des attestations sur l'honneur suivantes :
-Attestation relative à l'emploi des travailleurs handicapés,
-Attestation relative au casier judiciaire déclarant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
-Attestation relative au redressement judiciaire (copie du jugement le cas échéant).
La maîtrise d'oeuvre sera confiée au prestataire qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
-Prix sur 40 points : Ce critère sera apprécié en fonction du montant forfaitaire provisoire (missions de maîtrise d'oeuvre de base et de la mission forfaitaire DIAG) de rémunération indiqué par le prestataire au présent contrat.
-Valeur technique sur 60 points : Ce critère sera apprécié en fonction d'une note méthodologique intégrant :
La note de compréhension du programme
Sous pondération sur 10 points attribuée sur la base suivante :
- Très satisfaisant : 10 points
- Satisfaisant : 7 points
- Moyen - Insuffisant : 4 points
- Très insuffisant : 2 points
- Aucun élément fourni : 0 point

La composition et la cohérence de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations (CV, ...). L'équipe devra clairement être identifiée.
Sous pondération sur 20 points attribuée sur la base suivante :
- Très satisfaisant : 20 points
- Satisfaisant : 14 points
- Moyen - Insuffisant : 8 points
- Très insuffisant : 4 points
- Aucun élément fourni : 0 point

Les modalités d'exécution de l'ensemble des missions de maîtrise d'oeuvre en décrivant notamment l'approche globale proposée et l'organisation adoptée au travers des différentes missions.
Sous pondération sur 30 points attribuée sur la base suivante :
- Très satisfaisant : 30 points
- Satisfaisant : 20 points
- Moyen - Insuffisant :10 points
- Très insuffisant : 5 points
- Aucun élément fourni : 0 point
Date limite : Date limite de réception des offres : 13/05/2022 à 16h00

Renseignements divers : Chaque candidat devra se rendre obligatoirement sur site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisées afin de s'être totalement rendu compte du site, de la nature, de l'importance et des particularités des travaux à

réaliser.
Le certificat de visite, signé par le représentant de la collectivité, devra être obligatoirement inséré dans la proposition dématérialisée du candidat faute de quoi l'offre sera déclarée irrecevable.

REGLEMENT DES LITIGES
En cas de désaccord sur une des modalités d'application ou sur l'interprétation du présent marché, les parties s'efforceront de régler ce différend à l'amiable, conformément aux articles L.2197-1 à L.2197-7 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique et aux articles R.2197-1 à R.2197-25 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande publique.

En cas de recours contentieux, il sera porté devant le Tribunal administratif de Dijon, compétent en la matière.

Adresse Internet du profil acheteur : https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=637169&orgAcronyme=e9m

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3853507**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 89 - Yonne

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

-

Adresse d'expédition :

-